

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	Kalei Peter Steen
Code du produit	:	344/505
Groupe de produits	:	Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	:	Peinture

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Matériaux Naturels des Flandres SARL  
100, Av. de la Houblonnière  
FR- 59270 Godewaersvelde

Phone: +33 3 28 43 19 85 (France) +32 57 48 68 42 (Belgium)

Personne responsable : Peter Steen

Tel.: +32 475 362 759 (B) +33 608 726 034 (F) [www.petersteen.be](http://www.petersteen.be)

Numéro d'urgence:

Société: +32 57 48 68 42 Lu - Ve: 9h00-12h00 - 13h30-18h00 Sa : 9h00-12h00

Centre anti-poison : +32 70 245 245

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 57 48 68 42 Mo - Fr: 9h00-12h00 - 13h30-18h00 Sa : 9h00-12h00  
Société

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H335

Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

##### Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Pictogrammes de danger (CLP) :



- Mention d'avertissement (CLP) : Danger
- Composants dangereux : Lime (chemical), hydraulic
- Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des gants de protection, des vêtements de protection  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Danger potentiel d'explosion des poussières.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Lime (chemical), hydraulic	(n° CAS) 85117-09-5 (Numéro CE) 285-561-1 (N° REACH) 05-2117041335-53	20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Remarques : Contient :  
<1% Silice cristalline alvéolaire  
<1% fraction fine

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : La poussière peut causer une irritation par action mécanique. Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Adapter les agents d'extinction à l'environnement.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non combustible.
Danger d'explosion	: Danger potentiel d'explosion des poussières.
Reactivité en cas d'incendie	: Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Aucun connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Eviter les décharges d'électricité statique.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Tenir compte des liquides d'extinction polluants.
Protection en cas d'incendie	: Approcher sous le vent. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Peu combustible. Ne pas inhaler les vapeurs.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Dégagement de poussières: s'informer sur la poudre!. Porter un vêtement de protection approprié. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter toute formation de poussière.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour confinement	: Agents de liaison de poussière. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.
Autres informations	: Eviter toute formation de poussière.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". RUBRIQUE 7.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Aucune sous utilisation normale. Danger potentiel d'explosion des poussières.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter la production de poussières. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Prévoir une extraction adéquate aux endroits de formation des poussières. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.
Conditions de stockage	: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.
Produits incompatibles	: Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes, eau, agents réducteurs. Humidité.
Matières incompatibles	: Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.
Chaleur et sources d'ignition	: Non combustible.
Lieu de stockage	: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

# Kalei Peter Steen

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Kalei Peter Steen		
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> poussières

Indications complémentaires : Dans l'éventualité où de la poussière ou de fines particules sont générées par ce produit, il est prudent de minimiser l'exposition par inhalation à ces matériaux de façon à ne pas dépasser les limites d'exposition professionnelles.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Limite générale d'exposition pour la matière particulaire inhalable. Si possible au moyen d'aspiration à la source et d'une bonne ventilation.

Équipement de protection individuelle : Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Vêtements étanche aux poussières. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température)

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps:

Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou. Protection complète du corps

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire



Protection contre les dangers thermiques : En cas d'échauffement: appareil respiratoire autonome.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

Autres informations : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre. Poudre cristalline.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Négligeable.
Seuil olfactif	: non applicable, odeur non perceptible.
pH	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable, le produit est un solide.
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Not applicable
Point d'ébullition	: Not applicable
Point d'éclair	: Non applicable, le produit est un solide.
Température d'auto-inflammation	: Not applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Not applicable

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: non déterminé
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Not applicable
Viscosité, dynamique	: Not applicable
Propriétés explosives	: Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: For solids not relevant for classification and labelling.

### 9.2. Autres informations

Point de sublimation	: Non applicable pour les préparations
Densité apparente	: non déterminé
Autres propriétés	: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.
Indications complémentaires	: Aucune autre information n'est disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute formation de poussière. Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

acides et bases. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
----------------	--

#### Lime (chemical), hydraulic (85117-09-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: Non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: Non applicable.
Indications complémentaires	: Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

# Kalei Peter Steen

## Fiche de données de sécurité

Version: 01.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Pratiquement non toxique après une ingestion unique.  
Autres informations : Aucun renseignement disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.  
Ecologie - air : non déterminé.  
Ecologie - eau : Il y a une forte probabilité que le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Kalei Peter Steen

Persistance et dégradabilité : Non applicable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Kalei Peter Steen

Potentiel de bioaccumulation : Bioaccumulation: sans objet.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Kalei Peter Steen

Mobilité dans le sol : négligeable  
Ecologie - sol : Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible. Ce produit n'a pas été testé pour les effets.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.  
Recommandations pour l'élimination des déchets : Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.  
Indications complémentaires : Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.  
Ecologie - déchets : Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions : D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. légales

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation chimique de sécurité n'a pas été finalisée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rapportage du classement et l'étiquetage CLP du mélange.

Sources des données : Fabricant/fournisseur. Rédaction: Quick.MSDS Sprl - Belgium.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H335	Peut irriter les voies respiratoires	

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit